

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission chargée d'étudier le

Préavis 2011-2016 / N° 38

Demande de crédit d'étude pour la réalisation du giratoire du Creux-du-Mas

Au Conseil communal de Rolle

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission composée de :

Mmes Laurence Bermejo-Dubois
Lucette Schmutz, rapporteur

MM. Pierre Beck, remplaçant de Laurent Schatzmann, excusé
Fernand Gigon
Pierre Maeder, président
Philippe Rosset
Laurent Théodore

S'est réunie le 4 février 2013, en compagnie de Messieurs Cédric Echenard, municipal en charge du dossier et Serge Gambarasi, chef des Services techniques. Les commissaires les remercient pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses.

1. PREAMBULE

La commune de Rolle bénéficiera essentiellement de la réalisation du futur giratoire du Creux-du-Mas bien que situé en partie sur le territoire de Mont-sur-Rolle.

En effet, il permettra de contrôler la fluidité et la vitesse du trafic sur la route de l'Etraz, axe d'accès au A-One Business Center et au quartier Ouest de Rolle, ainsi que la densité de circulation de la route des Quatre-Communes qui ne va cesser d'augmenter.

La nouvelle réglementation de la collecte des déchets entraîne par exemple une fréquentation accrue de la déchetterie. Les projets urbanistiques tel que le Carnal Hall, sous l'Etraz, notamment, vont avoir également des conséquences sur l'augmentation du trafic. De même, dans l'attente de la réalisation de Rodéo II et lors des travaux de la Grand-Rue, on peut penser que la route de l'Etraz et la route des Quatre-Communes joueront un rôle de déviation.

La réalisation du giratoire complétera l'aménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes toujours à l'étude pour l'instant (PM 2006-2011 N° 29) et c'est surtout l'abandon du projet Rodéo III qui justifie le projet de création du giratoire.

2. LES ASPECTS TECHNIQUES ET SECURITAIRES DU PROJET

Les aspects techniques étant bien développés dans le préavis, les questions des commissaires se sont surtout portées sur les aspects sécuritaires.

Il est à noter cependant, que sur le plan technique, le futur giratoire va entraîner la suppression de 230 m² de vignes ainsi que la destruction du mur situé en amont qui sera reconstruit à l'identique. Des arrangements proposés aux propriétaires ont permis la levée des oppositions.

De même, le giratoire n'aura que trois branches, malgré le souhait des Services cantonaux. La création de la quatrième branche vers le nord ébauché dans l'avant-projet, n'a pas intéressé la commune de Mont-sur-Rolle car elle ne donnerait accès qu'à des vignes et entraînerait le déplacement des chemins actuels, situés à quelques mètres du giratoire.

La suppression, par les Services de l'Etat, du passage piéton prévu à l'Ouest dans l'avant-projet se justifie par le faible nombre d'usagers qui rendrait au contraire ce passage dangereux. Cependant, l'abaissement des trottoirs de chaque côté de la chaussée est maintenu pour permettre aux rares piétons de traverser.

Les commissaires se sont interrogés sur la limitation des vitesses sur les deux axes concernés : route de l'Etraz = 80km/h ; route des Quatre-Communes = 50km/h. Il est difficile de diminuer, la vitesse sur la route cantonale car plus fréquentée que la route des Quatre-Communes et cela aurait pour effet de limiter la fluidité du trafic, but contraire à celui voulu par la création du giratoire.

Une autre demande concerne les véhicules provenant de la route des Quatre-communes qui pourraient rester bloqués par les automobiles provenant de l'Ouest, notamment de l'A-One Business Center, qui ont la priorité. En fait, le trafic provenant de l'Ouest et se dirigeant vers l'avenue du Général-Guisan et le centre de Rolle est suffisamment important pour équilibrer et assurer la fluidité de la circulation.

3. L'ASPECT FINANCIER

Les frais d'entretien du giratoire seront assumés par la commune de Rolle, mais ceux-ci s'avèrent peu importants.

Les honoraires de l'avant-projet (Fr. 21'106.50) sont intégrés dans le montant total des Fr 843'000.- Ils sont à déduire dans le poste 'Frais annexes 1. Ingénieurs civils, Fr. 55'000.- ', présenté dans le préavis.

La participation des PQ (plan de quartiers) concernés, présents et futurs, représentera environ 80% du coût total du giratoire, ce qui rendra ce projet plus économique. Une convention a déjà été signée entre le PQ Carnal Hall et la Commune ainsi qu'une participation de RBC (A-One Center).

La Commission permanente des Finances s'est réunie le 12 février 2013 et a accepté à la majorité des membres présents (4 voix pour et 1 abstention) les conclusions financières du PM N°38.

4. CONCLUSION

En conclusion, la commission vous demande à l'unanimité de ses membres de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

vu le préavis 2011 – 2016 / No 38 de la Municipalité du 3 janvier 2013,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le principe de l'aménagement au droit de l'intersection de la route de l'Etraz et de la route des Quatre-Communes, tel que mis à l'enquête publique du 24 mars au 23 avril 2012.
2. Autorise la Municipalité à entreprendre la construction du giratoire du Creux-du-Mas, selon le projet mis à l'enquête.
3. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 843'000.- pour la réalisation des travaux, dont seront déduites les participations privées des plans de quartier concernés.
4. Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune, à imputer sur la compte N° 4300.5010.8 intitulé « réalisation du giratoire du Creux-du-Mas ».
5. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 10 ans.

Au nom de la commission

Le Président

Pierre Maeder



Rolle, le 14 février 2012

Le Rapporteur

Lucette Schmutz



